



Le billet en clair : lire un contrat d'adoption

Les huit clauses d'un contrat d'élevage sérieux, traduites du juridique, et celles qui doivent vous faire fuir.

約

Pourquoi un contrat épais est une bonne nouvelle

Un contrat d'adoption qui tient sur une demi-page vous dit quelque chose : que l'éleveur n'a pas grand-chose à garantir. Le nôtre est long, et cette fiche vous apprend à lire n'importe quel contrat sérieux, le nôtre compris, clause par clause. Emportez-la aussi si vous visitez d'autres élevages : elle sert de détecteur.

Les huit clauses qui comptent, traduites

1 · L'IDENTITÉ COMPLÈTE DU CHIOT

Numéro de puce, inscription au LOF, date de naissance, parents nommés. **Pourquoi** : sans elle, rien ne prouve que le chiot du contrat est celui du panier. **Fuyez si** : le LOF est « en cours depuis deux ans » ou facturé en supplément mystérieux.

2 · LES TESTS DE SANTÉ DES PARENTS

Rotules, examens oculaires, dépistages génétiques, avec résultats **consultables**, pas seulement évoqués. **Pourquoi** : c'est la seule prévention qui commence avant la naissance. **Fuyez si** : on vous répond « ils sont en pleine forme, regardez-les ». La forme ne se voit pas dans un caryotype.

3 · LES GARANTIES SANTÉ ET LES VICES RÉDHIBITOIRES

La loi française prévoit des maladies dites rédhibitoires avec des délais courts pour agir, et un certificat vétérinaire de bonne santé remis au départ. Un bon contrat les rappelle noir sur blanc et va souvent plus loin. **Pourquoi** : vos droits existent même sans contrat, mais un éleveur qui les écrit lui-même vous dit qu'il n'en a pas peur.

4 · ARRHES OU ACOMPTE : LE MOT QUI CHANGE TOUT

Deux petits mots, deux mondes. **Les arrhes** permettent à chacun de renoncer : vous perdez la somme, ou l'éleveur vous la rend au double. **L'acompte** engage définitivement les deux parties. **Pourquoi** : devant un imprévu de vie, cette ligne décide de tout. Vérifiez le mot exact, et méfiez-vous d'un contrat qui n'en emploie aucun.

5 · L'ÂGE DE DÉPART

La loi impose huit semaines minimum ; les élevages sérieux gardent souvent plus longtemps, dix semaines chez nous, parce que ces jours-là comptent double pour

l'équilibre. **Fuyez si** : on vous propose un chiot « dispo tout de suite » à sept semaines « parce qu'il est très éveillé ».

6 · LA CLAUSE DE RETOUR, LE FILET DE SÉCURITÉ

Si la vie bascule, le chien revient à l'élevage, jamais au refuge ni aux annonces. **Pourquoi** : c'est la clause qui sépare un éleveur d'un vendeur. Elle protège le chien contre les accidents de la vie, y compris les vôtres. **Fuyez si** : elle n'existe pas, ou si on hausse les épaules quand vous la demandez.

7 · LE SUIVI APRÈS L'ADOPTION

Un engagement de disponibilité : questions, conseils, coups durs. **Pourquoi** : un chiot n'est pas un produit livré, c'est le début d'une relation à trois. Chez nous elle dure la vie du chien, et nos familles en abusent avec notre bénédiction.

8 · LES CONDITIONS DE VIE PROMISES

Certains contrats engagent aussi l'adoptant : identification à jour, soins, non-abandon. **Pourquoi** : un contrat qui n'exige rien de vous protège mal le chien. Signer des devoirs, c'est aussi ce qui rend vos droits crédibles.



LE MOT DU PRINCIPAL INTÉRESSÉ

Moi je ne sais pas lire, alors je vous confie la mission : chaque ligne de ce papier parle de ma vie. Le jour de la signature, posez toutes vos questions, même les gênantes, surtout les gênantes. Un éleveur qui s'agace d'une question sur son contrat vient de répondre à une autre question, bien plus importante.

LE DÉTECTEUR D'ENNUIS, EN CINQ SIGNAUX

- Un prix qui varie selon « papiers ou pas papiers »
- Un paiement intégral exigé avant même la naissance
- Aucune visite possible « pour protéger les chiots » toute l'année
- Un contrat qu'on vous montre seulement le jour du départ, stylo en main
- Des « garanties » orales qui ne survivent jamais à l'écrit

LE JOUR DE LA SIGNATURE, CHEZ NOUS

On lit ensemble, article par article, avec le temps qu'il faut. Vous repartez avec votre exemplaire, le sac de départ complet, et notre numéro gravé dans le livret. Les questions d'après-signature sont aussi bienvenues que celles d'avant : c'est écrit, clause 7.

Les situations du quai

Cinq scénarios que personne ne souhaite, et ce que le contrat, la loi et le bon sens prévoient pour chacun. Les lire avant de signer, c'est exactement à ça que sert cette fiche.

SITUATION 1 · LE CHIOT TOMBE MALADE HUIT JOURS APRÈS L'ARRIVÉE

Toux, fièvre, vétérinaire : le diagnostic évoque une maladie couverte par les garanties légales. Vous êtes inquiets et un peu perdus.

CE QUI SE PASSE VRAIMENT

C'est précisément le terrain des vices rédhibitoires : la loi française liste des maladies précises avec des délais d'action courts, quelques jours à un mois selon la maladie, à compter de la livraison. Le compte à rebours court, et tout se joue sur les papiers et les dates.

LA SOLUTION, PAS À PAS

1. Vétérinaire immédiatement, en lui précisant la date d'arrivée du chiot : c'est lui qui pose les constats dans les formes.
2. Prévenez l'éleveur le jour même, par écrit en plus de l'appel : la transparence immédiate protège tout le monde, et un éleveur sérieux se mobilise avec vous, pas contre vous.
3. Gardez chaque document daté : certificat de bonne santé du départ, comptes rendus, factures.
4. Chez nous, la conversation commence avant toute procédure : le suivi de la clause 7 existe d'abord pour ces jours-là.

Deux ans après l'adoption, un poste à Singapour. Impossible d'emmener le chien tout de suite, la famille est déchirée.

CE QUI SE PASSE VRAIMENT

C'est le scénario pour lequel la clause de retour existe. Sans elle, ces chiens finissent sur les sites d'annonces entre un canapé et une console. Avec elle, personne n'improvise dans l'urgence et le chien ne découvre jamais un box de refuge.

LA SOLUTION, PAS À PAS

1. Premier réflexe : vérifier si l'expatriation du chien est vraiment impossible. Beaucoup de destinations sont plus accessibles qu'on ne croit, quarantaine et paperasse comprises, et nous savons aiguiller.
2. Si c'est impossible : appel à l'élevage, tout de suite, pas la veille du vol. Le chien revient à la gare ou nous cherchons ensemble sa nouvelle famille, souvent parmi celles que nous connaissons déjà.
3. Jamais, jamais d'annonce en ligne : c'est écrit dans le contrat, et c'est la clause dont nous sommes le plus fiers.

Pendant votre réflexion, une annonce : chiots « pure race », 30 % moins cher, « LOF possible en supplément », disponibles tout de suite.

CE QUI SE PASSE VRAIMENT

Relisez la phrase : le LOF n'est pas une option d'usine, c'est l'état civil du chiot, lié aux tests des parents et à la traçabilité. « Sans papiers moins cher » signifie presque toujours : parents non testés, naissances non déclarées, et aucun recours le jour du pépin. L'économie du jour se paie en factures de santé et en chagrin.

LA SOLUTION, PAS À PAS

1. Sortez le détecteur d'ennuis de la page précédente : cette annonce coche en général trois signaux sur cinq.
2. Demandez les résultats de tests des parents, consultables : la conversation s'arrête souvent là.
3. Comparez le vrai prix : 500 € « économisés » contre une dysplasie non dépistée, le match est perdu d'avance.
4. Et si votre budget est le vrai sujet, dites-le nous plutôt : attendre une portée, c'est un plan. Acheter un problème, non.

Réservation posée sur la portée, et la vie frappe : mutation, séparation, santé. Vous devez renoncer, la mort dans l'âme.

CE QUI SE PASSE VRAIMENT

C'est là que le mot de la clause 4 décide de tout. Des arrhes : vous renoncez en perdant la somme, sans autre pénalité, et c'est exactement leur fonction, permettre aux imprévus d'exister. Un acompte : l'engagement était ferme des deux côtés, et la sortie se négocie.

LA SOLUTION, PAS À PAS

1. Prévenez tôt : un chiot libéré deux mois avant le départ retrouve une famille sans stress pour personne. La veille, c'est une autre histoire.
2. Relisez le mot exact de votre contrat, puis appelez : chez nous ce sont des arrhes, précisément pour que personne n'adopte contraint.
3. Un renoncement expliqué avec honnêteté n'a jamais fâché un éleveur sérieux : c'est l'inverse, il confirme que vous prenez l'adoption au sérieux. La porte reste ouverte pour un meilleur moment.

À 15 mois, le juge refuse la confirmation : un détail de dentition. Votre chien « LOF » ne pourra pas transmettre son pedigree.

CE QUI SE PASSE VRAIMENT

Rappel du système français : naître de parents LOF donne un pedigree provisoire, et la confirmation à l'âge adulte le rend définitif. Un refus ne change RIEN pour un chien de compagnie : il reste lui-même, en pleine santé, avec ses origines tracées. Ça compte uniquement pour la reproduction et certaines expositions.

LA SOLUTION, PAS À PAS

1. Relisez votre projet : si vous n'aviez aucun projet d'élevage, il ne s'est rien passé de grave aujourd'hui.
2. Le contrat distingue chiot « compagnie » et chiot « expo/reproduction » : le prix et les engagements suivent cette distinction, vérifiez la vôtre.
3. Un recours existe : représenter le chien plus tard ou en appel de confirmation, certains défauts s'apprécient différemment selon la maturité.
4. Et appelez-nous, toujours : nous suivons nos chiots en confirmation, et un refus nous intéresse aussi pour la lignée. C'est ça, un élevage qui sélectionne.



LE MOT DU PRINCIPAL INTÉRESSÉ

Un contrat, c'est comme une longe : les jours où tout va bien, on ne sent pas son poids, et le jour où tout dérape, on bénit celui qui l'a attachée. Signez avec des gens qui l'ont écrite pour vous retenir, pas pour vous piéger.